



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Détermination du nombre de membres du Bureau**

|   |
|---|
| <p align="center"><b>COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021<br/>DELIBERATION N° CSD 2021-185</b></p> |
|---|

Le 7 octobre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric PROKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

**VU** les statuts de MOSELLE FIBRE et notamment son article 10-1 ;

**VU** le rapport n° CSR 2021-185 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 7 octobre 2021.

**CONSIDERANT** qu'en application des dispositions statutaires, il appartient au Comité Syndical de fixer le nombre de membres du Bureau en sus du Président et des Vice-présidents ;

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ARTICLE 1 : FIXE** à 12 le nombre de membres du Bureau en sus du Président et des 6 Vice-présidents,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 27

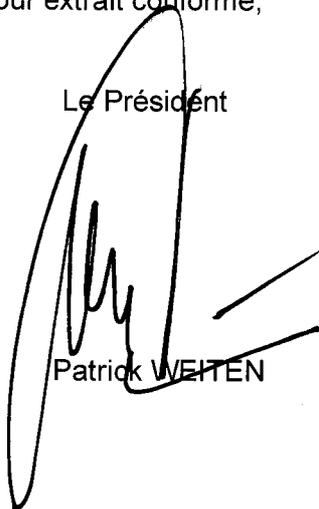
Adopté par : 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Patrick WEITEN

Le Secrétaire



Patrick RISSER